

27

AVR

2021

Communes

Commune de Confignon - Arrêté de réglementation du trafic - chemins divers au bord de l'Aire

Arrêté du 26/04/2021

Objet : Circulation

1. a) Sur les voies au bord de l'Aire listés ci-dessous :

- Le chemin de Murlaz depuis le chemin de Passe-à-Chat ;
- Le chemin des Grands-Champs au carrefour du chemin du Contour-d'Arare ;
- Le chemin du contour d'Arare en direction de l'Aire depuis le Pont des Grands-Champs ;
- Le chemin des Vairons depuis la route de la Galaise ;
- Le chemin de Boisruail au croisement du chemin des Marais ;
- Le chemin de Praleta à l'angle des parcelles 11614 et 10412 ;
- La Promenade des Rêveries en direction de l'Aire depuis la barrière du n°6 ;
- L'accès à la passerelle des Chardons-à-têtes-roudes depuis le chemin des Marais ;

b) Des signaux « Interdiction générale de circuler dans les deux sens » (2.01 OSR) munies de plaques complémentaires « Sauf véhicules d'urgence, cycles et riverains autorisés », seront mis en place aux accès et aux sorties de ladite zone.

2. La signalisation est fournie, posée, entretenue et réparée par une entreprise dûment agréée par l'office cantonal des transports (OCT), à l'initiative et aux frais de la commune de Confignon.

Le présent avis constitue une publication de réglementation locale du trafic, en application des articles 3 et suivants de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987.

Les réglementations locales du trafic édictées pour une durée supérieure à 60 jours ou se répétant régulièrement peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de première instance (TAPI), dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur rendez-vous, à la mairie de la commune de Confignon : Promenade des Rêveries 2, aux heures d'ouverture suivantes :

Lundi 08h00 - 12h00

Mardi 08h00 - 12h00

Mercredi 08h00 - 13h30

Jeudi 08h00 - 12h00

Vendredi 08h00 - 12h00